

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_081

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Aménagement participatif du terrain de l'avenir – Autorisation donnée au maire de déposer une demande de financement au titre de la DETR 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
28	19	27
Date de convocation		
10 décembre 2024		
Date de publication		
23 décembre 2024		
Transmis en préfecture le		
20 décembre 2024		

Rubrique : 7.10

Présent-es :

Bertrand KLING – Irène GIRARD – Jean-Marie HIRTZ – Malika TRANCHINA – Pascal PELINSKI – Stéphanie GRUET – Pierre BIYELA – Daniel THOMASSIN – Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX – Jean-Pierre ROUILLON – Gilles SPIGOLON – Jean-Marc RENARD – Marie-Claire TCHAMKAM – Jessica NATALINO – Jean-Yves SAUSEY – Corinne MARCHAL-TARNUS – Francis SCHILTZ – Salvatore LIVOLSI – Elisabeth DURTESTE -

Excusé-es :

Gilles MAYER procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Jessica NATALINO - Agnès JOHN procuration à Elisabeth DURTESTE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN - Alexandra VIEAU procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Paul LEMAIRE procuration à Bertrand KLING - Daniel DIREZ procuration à Marie-Claire TCHAMKAM

Absent :

Yves COLOMBAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Salvatore LIVOLSI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire de la préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 18 octobre 2024 portant sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025 : appel à projets

Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales

La commune de Malzéville est propriétaire d'un espace vert d'une surface d'environ 1 hectare qui relie la rue de l'Avenir et la rue de la République.

Ce dernier, ouvert 24h/24, permet grâce à une passerelle métallique côté rue de la République, la jonction piétonne entre ces deux rues, facilitant ainsi l'accès aux transports en commun des habitants de ces quartiers.

Il dispose actuellement d'un city stade vieillissant en sol calcaire partiellement grillagé, d'une aire de jeux pour jeunes enfants, d'un terrain de cross, d'un cheminement principal desservant également des jardins uniquement accessibles depuis ce terrain et des cheminements secondaires permettant les promenades dans ses espaces verts.

Constatant un assez faible usage par les riverains, une méconnaissance du site par les Malzevillois et des inadéquations entre les services proposés et les envies et besoins actuels des habitants, la commune de Malzéville a souhaité lancer un programme d'aménagement de cet espace en intégrant le plus possible les usagers.

C'est pourquoi, après consultation de plusieurs maîtres d'œuvre, a été confiée à l'entreprise CALE, représentée par Adrien BIEWERS, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement participatif du terrain de l'avenir incluant la concertation la plus large possible pour l'établissement du programme de travaux et d'aménagements, les études, les travaux et leur suivi.

La mission a débuté le 14 septembre 2024 pour un montant de 39 250 euros HT soit 47 100 euros TTC. Six ateliers de concertation ont été menés du 14 septembre au 04 novembre et ont permis de rencontrer et travailler avec un large public : habitants dont une grande part de riverains du parc, adolescents du collège et des clubs sportifs, enfants du périscolaire. A l'issue de cette concertation, le maître d'œuvre a présenté aux habitants l'esquisse qu'il a construite sur la base de leurs attentes.

Le maître d'œuvre travaille actuellement à l'avant-projet afin de fournir un PRO (étude de projet au sens du code de la commande publique) en janvier 2025. L'enveloppe travaux de la phase esquisse s'élève à 380 000 euros HT soit 456 000 euros TTC.

Ce projet d'aménagement et de création d'équipements est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission aménagement durable, environnement et cadre de vie du 04 décembre 2024

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2025

autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Salvatore LIVOLSI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**